Pour ou Contre la Charte d'Amiens, avec ou contre la CFDT, c'est l'enjeu

à propos de la signature du "Ségur" de la santé par FO - Une contribution de Gérard Da Silva

mardi 4 août 2020, par Denis COLLIN

Nous prenons la liberté la liberté de publier le texte ci-dessous qui circule à l'initiative du groupe de militants syndicalistes,"Retour aux fondamentaux". L'intérêt de ce texte n'échappera pas à nos lecteurs.

Ainsi l'appareil de FO a signé le Ségur de la Santé, initiative gouvernementale, se mettant au niveau des deux autres signataires : la CFDT et l'UNSA.
Pourtant dans cet accord, il n'y a aucun progrès, tels que l'annonce de l'abandon du plan de Santé 2022 voté par le gouvernement et qui continue la liquidation de l'hôpital public et privilégie une prétendue « télémédecine ».
Pourtant il n'y a rien sur la valorisation des heures supplémentaires, ni sur les gardes ou la permanence des soins.
Pourtant les revendications sont connues et c'est contre ce gouvernement et sa politique que les personnels des urgences ont fait grève à 90% l'an passé et que des chefs de service ont démissionné en début d'année, condamnant Macron et sa politique ultralibérale.
Les jeunes médecins ont condamné ce texte, et ceux qui l'ont signé, car les débuts de carrière y sont sacrifiés, au plan financier, alors qu'il faut faire le contraire pour les amener vers l'hôpital public.
En clair, on encourage le privé : comment FO a pu signer ça ?
Alors que le plus évident, c'est la défense de la Sécurité sociale et un terme mis aux exonérations patronales pour en assurer le financement : sur ce point rien dans le Ségur !
Alors que, le plus visible, la revendication d'une augmentation de 300 euros (simple alignement sur l'OCDE) a été rejetée pour 180 euros et encore en deux fois !
Pourtant la Résolution générale adoptée lors du congrès confédéral d'avril 2018 et qui s'impose à tous les militants, à commencer par le secrétaire général est claire :
« Le Congrès dénonce le rationnement de l'offre de soins induit par la mise en œuvre d'une étatisation régionalisée du système de santé via la création des agences régionales de santé (ARS) et l'économie de plusieurs milliards d'euros réalisée par l'Assurance maladie sur le dos des hôpitaux et des établissements médico sociaux. Les assurés sociaux en subissent injustement les conséquences… Le Congrès revendique la reconnaissance de l'Assurance maladie comme garante de l'accès aux droits et aux soins, et donc son rôle de coordination des modes d'exercice et d'orientation de l'assuré dans le parcours de santé. Réaffirmant les quatre fonctions fondamentales de l'hôpital public que sont le diagnostic, le soin, l'enseignement et la recherche, le Congrès rappelle la nécessité de rompre avec la logique d'enveloppe fermée, revendique l'arrêt des plans de retour à l'équilibre et l'effacement de la dette des hôpitaux. Il exige la juste reconnaissance des établissements de santé — hôpitaux publics mais aussi établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux comme les EHPAD et UGECAM — ainsi qu'un renforcement des moyens et les recrutements nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité. »
Aucune remise en cause des ARS ni de l'enveloppe fermée, ni de la tarification à l'acte dans l'accord Ségur sur le texte gouvernemental. Car les signataires ne sont pas venus avec leur plan de revendication (la Résolution ci-dessus, pour FO), ils ont accompagné le texte gouvernemental.
Après le texte signé avec le Medef en mars (dans le cadre de « l'union sacrée », énoncée comme telle par Macron quelques jours plus tôt), après le texte de mai, avec CFDT et DGB, faisant allégeance à la Commission de Bruxelles et à Merkel-Macron, la liquidation du syndicalisme d'Amiens à FO se poursuit,

voire s’accélère.
Or, encore une fois, il y a désormais, à FO, une jurisprudence Pavageau : si le secrétaire général commet un acte répréhensible, contraire aux statuts (tel un fichier ou plus grave) il est légitime de le mettre en cause.
Or l’actuel secrétaire général, avec la décote à 64 ans en sus, contraire à toutes les résolutions de FO, a fait tellement plus grave que le fichier de Pavageau !
Il est en train de transformer FO en syndicat d’accompagnement, assujetti à l’appareil d’Etat et n’ayant de plan de revendications propre ni de respect du mandat.
Or dans les statuts de FO, il y a la Charte d’Amiens ! Et là, elle est bafouée en permanence.
Où sont les vertueux donneurs de leçon d’octobre 2018 contre Pavageau ?
Que sont devenus les révolutionnaires, si prompts à donner des leçons à Jouhaux, à Bothereau, à Bergeron et qui gardent le silence depuis bientôt deux ans, avalisant, ipso facto, la collaboration de classe la plus déshonorante.
Comment fonctionnent et pour la défense de quels intérêts les instances de FO : pour la défense des intérêts des travailleurs avec la Charte d’Amiens ??
Si c’est le cas, le prochain CCN devrait être aussi radical que celui d’octobre 2018 !
On se souvient, peut-être, qu’à la fin des années 1980, un projet d’alliance CFDT- UNSA-FO avait été lancé, visant à faire disparaître la Charte d’Amiens, au niveau FO, pour accompagner la « nouvelle gauche » convertie au libéralisme, du genre Rocard.
Fort heureusement l’élection de Marc Blondel avait fait renvoyer aux oubliettes le projet.
Le voilà de retour, contre le vote des militants lors du congrès d’avril de 2018, contre sa Résolution générale et contre ses statuts.

La marge de manœuvre est faible, car bien des militants sont prêts à rendre leur carte, plutôt que de supporter une telle trahison en continu.

Il convient donc qu’au niveau des UD et des Fédés les responsabilités soient prises.
Après, il sera trop tard, car FO, syndicat d’accompagnement, c’est la mort dans le déshonneur.

Tout compte fait, ils avaient le sens de l’indépendance contre la collaboration de classe, les Jouhaux, Capocci, Delabit, Bothereau, Mourguès, Bergeron, sans parler de Blondel, bien sûr.

Il faut que, parmi les militants, l’un ou l’une, jeune et déterminé, se lève pour que leur héritage ne soit pas bafoué et que la lutte pour l’émancipation continue.